

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE
DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE**

Séance de gestion transitoire par le Comité de régie de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, tenue à la salle Lafontaine du Centre administratif, au 2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke, **le mardi 10 mars 2020 à 8 h 30.**

Présences : M. Christian Provencher, directeur général, M. Carl Mercier, directeur général adjoint à l'administration, Mme Lisa Rodrigue, directrice générale adjointe aux affaires éducatives, M. Donald Landry, secrétaire général, Mme Mylaine Lafond, adjointe exécutive, M. Daniel Samson, directeur du Service des ressources humaines, Mmes Isabelle Boucher, directrice du Service des ressources éducatives, Julie Boivin, directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire, Paule Corriveau, directrice du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, Julie Caron, directrice du Centre de formation professionnelle 24-Juin, Isabelle Laroche, directrice de l'école Notre-Dame-du-Rosaire et MM. Rémy Fontaine, directeur de l'école du Triolet, Patrick Guillemette, directeur du Centre Saint-Michel, Pierre Langlois, directeur adjoint du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information.

1.0 COMMISSAIRES

1.1 Quorum

Le quorum est constaté à 8 h 31.

1.2 Procès-verbal de la gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 18 février 2020

1.2.1 Adoption et dispense de lecture

GTCR 2020-019

Attendu que le procès-verbal a été remis aux membres du Comité de régie au moins six heures avant le début de la présente séance.

Sur la proposition de Mme Isabelle Boucher, le procès-verbal de la gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 18 février 2020 est unanimement approuvé et le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

1.2.2 Suivi

Il n'y a aucun suivi.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

GTCR 2020-020

Sur la proposition de M. Carl Mercier, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance de gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 10 mars 2020.

2.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

2.1 Congés chômés et payés pour l'année scolaire 2020-2021

GTCR 2020-021

Attendu que le personnel d'encadrement, de même que tous les employés réguliers de la Commission qui y ont droit en vertu des conventions collectives applicables, bénéficient annuellement de quinze jours de congés chômés et payés (à l'exception des enseignants);

Attendu que les syndicats suivants ont été consultés à ce sujet :

- Le syndicat des professionnels
- Le syndicat du personnel technique et administratif (CSQ)
- Le syndicat du personnel de soutien manuel (CSQ).

Sur la proposition de M. Daniel Samson, appuyée par M. Pierre Langlois, il est unanimement résolu :

D'adopter le calendrier des jours de congés chômés et payés pour l'année 2020-2021 tel qu'apparaissant en annexe.

Le tout selon le dossier 3-55-001 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

2.2 Vacances annuelles (été 2020)

GTCR 2020-022

Considérant qu'à la suite de la consultation des syndicats, la Commission détermine annuellement la période de cessation totale ou partielle de ses activités pour vacances, avant le 1^{er} avril de chaque année.

Cadres, professionnels et personnel technique et administratif :

Considérant l'entente et les réponses obtenues lors des consultations effectuées auprès des divers groupes concernés, nous recommandons que les vacances annuelles nécessitant une cessation totale des activités de la Commission soient fixées comme suit :

Les semaines des 13, 20 et 27 juillet 2020 pour les cadres, les professionnels et le personnel technique et administratif;

La reprise du travail le 3 août 2020 assurera la mise en place de l'organisation scolaire pour le début de l'année des élèves. Nous favorisons la prise de vacances additionnelles durant la semaine qui précède ou qui suit la période de fermeture.

Employés manuels :

Considérant la consultation tenue avec les représentants syndicaux en ce qui concerne les dates de congés annuels pour la période estivale 2020;

Considérant la proposition de la partie syndicale à l'effet d'accorder une certaine flexibilité en ce qui a trait aux dates de prise des congés annuels et de permettre la prise des dits congés entre le 29 juin et le 14 août 2020;

Considérant la particularité touchant le personnel manuel à l'effet que leur organisation du travail durant la période estivale est dépendante des activités qui ont cours dans leur établissement (travaux d'aménagement, activités des centres sportifs, etc.);

La CSRS consent à ce qui suit :

Les membres du personnel manuel pourront, avec l'accord de la direction de leur établissement, prendre leurs congés annuels, soit minimalement deux semaines, entre le 29 juin et le 14 août 2020. À défaut d'entente, les semaines de vacances seront fixées les 20 et 27 juillet 2020. Le maintien de cette mesure sera réévalué chaque année;

Attendu les consultations effectuées auprès des divers groupes concernés.

Sur la proposition de M. Daniel Samson, appuyée par Mme Isabelle Laroche, il est unanimement résolu :

De fixer la période nécessitant une cessation totale des activités de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke comme suit :

- Les semaines des 13, 20 et 27 juillet 2020 pour les cadres, les professionnels, le personnel technique et administratif;
- Les membres du personnel manuel pourront, avec l'accord de la direction de leur établissement, prendre leurs congés annuels, soit minimalement deux semaines, entre le 29 juin et le 14 août 2020. À défaut d'entente, les semaines de vacances seront fixées les 20 et 27 juillet 2020.

Le tout selon le dossier 3-55-002 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

2.3 Calendriers scolaires pour les années 2020-2021 et 2021-2022 de l'enseignement primaire et secondaire (jeunes)

GTCR 2020-023

À la suite de l'ensemble des consultations tenues au sein de la Commission scolaire;

À la suite d'une entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement de l'Estrie pour les calendriers scolaires 2020-2021 et 2021-2022, en fonction des dispositions de notre convention collective locale des enseignants;

À la suite de la consultation tenue auprès du Comité de parents;

Les calendriers scolaires ont été établis en tenant compte des besoins de l'enseignement primaire et secondaire (jeunes) et sont recommandés pour les années 2020-2021 et 2021-2022;

Attendu les consultations tenues auprès du Comité de parents et du personnel d'encadrement;

Attendu l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement de l'Estrie pour les calendriers scolaires 2020-2021 et 2021-2022, en fonction des dispositions de notre convention collective locale des enseignants.

Sur la proposition de M. Daniel Samson, appuyée par M. Rémy Fontaine, il est unanimement résolu :

D'adopter les calendriers scolaires pour les années 2020-2021 et 2021-2022 de l'enseignement primaire et secondaire (jeunes), selon le document ci-joint.

Le tout selon le dossier 3-55-003 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

2.4 Calendrier scolaire pour l'année 2020-2021 de l'école Le Goéland

GTCR 2020-024

À la suite de l'ensemble des consultations tenues au sein de l'établissement concerné;

À la suite d'une entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement de l'Estrie pour le calendrier scolaire de l'année 2020-2021 de l'école Le Goéland, en fonction des dispositions de notre convention collective locale des enseignants;

À la suite de la consultation tenue auprès du Comité de parents;

Attendu que le calendrier scolaire a été établi en tenant compte des besoins de l'école Le Goéland et est recommandé pour la prochaine année;

Attendu les consultations tenues auprès de l'établissement concerné;

Attendu les consultations tenues auprès du Comité de parents;

Attendu l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement de l'Estrie pour le calendrier scolaire de l'année 2020-2021 de l'école Le Goéland, en fonction des dispositions de notre convention collective locale des enseignants.

Sur la proposition de M. Daniel Samson, appuyée par Mme Isabelle Boucher, il est unanimement résolu :

D'adopter le calendrier scolaire pour l'année 2020-2021 de l'école Le Goéland, selon le document ci-joint.

Le tout selon le dossier 3-51-004 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

2.5 Calendrier scolaire pour l'année 2020-2021 de l'école des Enfants-de-la-Terre

GTCR 2020-025

À la suite de l'ensemble des consultations tenues au sein de l'établissement concerné;

À la suite d'une entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement de l'Estrie pour le calendrier scolaire de l'année 2020-2021 de l'école des Enfants-de-la-Terre, en fonction des dispositions de notre convention collective locale des enseignants;

À la suite de la consultation tenue auprès du Comité de parents;

Attendu que le calendrier scolaire a été établi en tenant compte des besoins de l'école des Enfants-de-la-Terre et est recommandé pour la prochaine année;

Attendu les consultations tenues auprès de l'établissement concerné;

Attendu les consultations tenues auprès du Comité de parents;

Attendu l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement de l'Estrie pour le calendrier scolaire de l'année 2020-2021 de l'école des Enfants-de-la-Terre, en fonction des dispositions de notre convention collective locale des enseignants.

Sur la proposition de M. Daniel Samson, appuyée par Mme Julie Boivin, il est unanimement résolu :

D'adopter le calendrier scolaire pour l'année 2020-2021 de l'école des Enfants-de-la-Terre, selon le document ci-joint.

Le tout selon le dossier 3-55-005 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

2.6 Calendrier scolaire pour l'année 2020-2021 de la formation professionnelle

GTCR 2020-026

À la suite de l'ensemble des consultations tenues au sein de l'établissement concerné;

À la suite d'une entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement de l'Estrie pour le calendrier scolaire de l'année 2020-2021 de la formation professionnelle, en fonction des dispositions de notre convention collective locale des enseignants;

Attendu que le calendrier scolaire a été établi en tenant compte des besoins de la formation professionnelle et est recommandé pour la prochaine année.

Attendu les consultations tenues auprès de l'établissement concerné;

Attendu l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement de l'Estrie pour le calendrier scolaire de l'année 2020-2021 de la formation professionnelle, en fonction des dispositions de notre convention collective locale des enseignants.

Sur la proposition de M. Daniel Samson, appuyée par Mme Julie Caron, il est unanimement résolu :

D'adopter le calendrier scolaire pour l'année 2020-2021 de la formation professionnelle, selon le document ci-joint.

Le tout selon le dossier 3-55-006 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.0 DIRECTION GÉNÉRALE

3.1 Nomination au poste de régisseur aux investissements au Service des ressources matérielles et des technologies de l'information

GTCR 2020-027

À la suite de la nomination de M. Richard Ouellet au poste de coordonnateur aux investissements au Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, le poste de régisseur aux investissements est devenu vacant. Il y a lieu de nommer un nouveau titulaire de ce poste.

Attendu que la Direction générale recommande la nomination de Mme Julie Bradley au poste de régisseur aux investissements au Service des ressources matérielles et des technologies de l'information.

Sur la proposition de Mme Paule Corriveau, appuyée par M. Rémy Fontaine, il est unanimement résolu :

1. De nommer Mme Julie Bradley au poste de régisseur aux investissements au Service des ressources matérielles et des technologies de l'information.

2. De préciser que sa date d'entrée en fonction sera le mardi 10 mars 2020.

Le tout selon le dossier 3-51-003 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.2 Districts scolaires

GTCR 2020-028

Attendu que le projet de loi 40 modifiant la gouvernance des commissions scolaires a été sanctionné le 8 février 2020;

Attendu que l'annexe 1 du projet de loi prévoit que le directeur général procède à un découpage du territoire scolaire en cinq districts aux fins de désignation des membres parents qui siégeront au Conseil d'administration du Centre de services scolaire;

Attendu que la même annexe spécifie notamment que le directeur général doit s'assurer qu'au moins une école est située dans chacun des districts et qu'il doit, dans la mesure du possible, favoriser une répartition équitable du nombre d'élèves dans chacun des districts;

Attendu qu'un comité incluant deux membres du Comité de parents de la CSRS a tenu une séance de travail le 24 février 2020, qui a permis d'évaluer deux scénarios de découpage;

Attendu que le Comité de parents s'est fait présenter les deux scénarios lors de la rencontre du 26 février 2020 et qu'une résolution a été prise afin de soumettre ses observations au directeur général;

Sur la proposition de M. Donald Landry, appuyée par M. Carl Mercier, il est unanimement résolu d'adopter le découpage du territoire en cinq districts.

D'en informer le Comité de parents et de rendre l'information disponible sur le site Internet de la CSRS.

Le tout selon le dossier 3-51-004 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

4.0 INFORMATION

Il n'y a pas d'information.

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 9 h 07.

Christian Provencher,
Directeur général

Donald Landry,
Secrétaire général